CERTIFICAT QUALIBAT

ACCREDITATION N°4-0523, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO **E-E181016** **VALABLE JUSQU'AU** **25/11/2024**

ÉDITÉ LE 04/08/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 18/05/2010

Forme juridique : SAS

Capital : 18 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHAMBERY 309468577

Siret : 522 501 196 00011

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 81 0233079

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 116330137

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 116330137

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2023

Raison sociale : BV CONSTRUCTION

654 RUE DE LA PRAIRIE
73350 BOZEL

Téléphone : 04 79 22 01 38 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
BLANC JEREMY ALEXANDRE PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : bv.construction@orange.fr

Effectif moyen : 8 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 830 192 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité courante)	8	29/09/2022
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT

AGENCE DE GRENOBLE
8, RUE ETIENNE FOREST
B.P. 298
38009 GRENOBLE CEDEX 01

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.